

AVIS D'IMPÔT 2017

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP TARBES 1 BD MARECHAL JUIN 65023 TARBES CEDEX 9





ESPESO VINCENT 14 RUE ROGER SALENGRO 65600 SEMEAC

Vos références —

Numéro fiscal:

17 26 548 859 455 C

Référence de l'avis :

17 65 4157955 58

Numéro de contrat de prélèvement

M3 65 0017557 97

Numéro de propriétaire

FR46ZZZ005002M365001755797 440 E00526 G

221

08/09/2017

31/08/2017

Débiteur(s) légal(aux) :

PROPRIETAIRE 4101 MBHHJ6

M ESPESO VINCENT

Res le MARTINET.

Numéro de rôle :

Date d'établissement :

Date de mise en recouvrement:

* Référence Unique de Mandat

Votre situation -

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER

183,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières

855.00€

Acomptes mensuels versés

672.00 €

Prochaines échéances 2017

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de

paiement fixée au 16/10/2017

15 SEPTEMBRE 2017

84,00 € 84,00 €

16 OCTOBRE 2017 15 NOVEMBRE 2017

15,00 €

Compte à débiter :

FR65 2004 1010 1607 7797 7U03 758

DOMINGO CYNTHIA

LBP CENTRE DE TOULOUSE

AVIS D'ÉCHÉANCES 2018

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2018 au titre des taxes foncières seront les suivants

15	JANVIER	2018	85,00	E	15	JUIN	2018	85,00	€
15	FEVRIER	2018	85,00	€	16	JUILLET	2018	85,00	€
15	MARS	2018	85,00	E	16	AOUT	2018	85,00	€
16	AVRIL	2018	85,00	€	17	SEPTEMBRE	2018	85,00	\in
15	MAI	2018	85,00	€	15	OCTOBRE	2018	85,00	\in

Abbediez a voire espace particulier pour telecharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de оот инросыдомуль 👭 prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée. Par courriel: Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le □ Par téléphone : prélèvement mensuel : - courrier : CENTRE PRÉLÈVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3 0 810 012 011 * l.e centre impôls service, pour des renseignements généraux : 0810 Impols (0810 46 76 87)*. Votre centre des finances publiques pour toule autre question personnelle (coordonnées ci-dessous). Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») ⇔ Sur place: Pour obtenir des réponses plus détaillées : · Sur le paiement de votre impôt : SIP TARBES 1 BD MARECHAL JUIN 65023 TARBES CEDEX 9 Tél: 05 62 44 40 50 · Sur le montant de votre impôt : SDIF HAUTES PYRENEES CELL 1 BRD DU MARECHAL JUIN 65023 TARBES CEDEX 09 Tél: 05 62 44 40 59 * (Service 0,06 €/min + prix appel) Département : 650 HAUTES-PYRENEES Commune: 440 A TARBES Syndicat de Inter TF 2017 Taxe ordures Taxe Commune Total des Département Taxes spéciales communes communalité **GEMAPI** ménagères cotisations Taux 2016 29,72 % % 24.69 % % 10.32 % % Taux 2017 30,17 % % 0,13 % 24.69 % 10.22 % % 8 BD DU MARTINET Adresse Base ① 1262 1262 1262 1262 bâties Cotisation 381 2 312 129 824 Cotisation lissée @ Propriétés Adresse Base ① Cotisation Cotisation lissée @ Cotisations 2016 374 310 130 2017 381 2 312 129 Cotisation totale @ 381 2 312 129 824 Variation ① +1,87 % - % +0,65 % % -0,77 % % Syndicat de Inter Taxe Chambre Total des Commune Taxes spéciales Taxe GEMAPI additionnelle communes communalité d'agriculture cotisations Taux 2016 % % % % % % % Taux 2017 % % % % % % % Bases terres non agricoles Bases terres agricoles Cotisations 2016 2017 Variation % % % % % Majoration base Majoration base Caisse Base du forfait terrains terrains d'assurance des Dégrèvement jeunes agriculteurs constructibles forestier constructibles accidents commune intercommunalité agricoles Base « État » 3ase « Collectivité » Frais de gestion de la fiscalité directe locale 31 Dégrèvement « Habitation principale » Dégrèvement JA « État » Dégrèvement JA « Collectivité » Références administratives : 650 50 021 028 440 440 R L Montant de votre impôt : 855

bâties

Proprietes non

DVOMENTALIST

117 rue Maréchal Foch

BP 133

65001 TARBES Cedex

Tel.: 05.62.44.75.48 Fax: 05.62.44.58.63

Email: tarbes-foch@pg.squarehabitat.fr

the ope amount

4 2466009 au 07/12/18

609 Suc

07326973/49168/0051/c6 1/2 D.584166149034251528

ou Mme ESPESO V/DOMINGO C VINCENT 8 Rue Caussade 65600 SEMEAC

Lieux Teim 2018

FRANCE

TARBES CEDEX, le 07/09/2018

Page Nº

Copropriété

N° de Lots Avances

N° Copropriétaire :

S867

FDTX

FDTX Période : du 01/10/2018 au 31/12/2018

PESPESO

Fonds de roulem

PPEL DE FONDS

LE MERCIER

315.44

193,18

Budget prévisionnel 1

Période : du 01/10/2018 au 31/12/2018	MONTANT A REPARTIR	PROBATA	NB DE TANT	IEMES INDIVID.	QUOTE-PART- (QUOTE-PART-
Lot 3 CAVE			TOTAUX	INDIVID.	TOTALL	LOUATH
EAU FROIDE	875,00		10 000	16	1,40	1,40
ELECTRICITE DES COMMUNS 320	100,00		10 000	16	0.16	.,
CONTRAT ENTRETIEN DES COMMUNS	812,50		10 000	16	1,30	-,
CONTRAT MAINTENANCE BATIMENT	65,00		10 000	16	0,10	- ,
ENTRETIEN BATIMENT	75,00		10 000	16	0,12	-,
ENTRETIEN BATIMENT NR	125,00		10 000	16	0,20	-,
ASSURANCE MULTIRISQUES	400,00		10 000	16	0,64	
HONORAIRES SYNDIC	573,75	9	10 000	16	0,92	- ,
FRAIS DE TIMBRES	50,00		10 000	16	0,08	
TAXE FONCIERE	47,50		10 000	16	0,08	
Services bancaires & assimilés	3,00		10 000	16	0,00	
Total Budget Lot 3 CAVE	3 126,75		10 000		5,00	3,72
Lot 28 Appartement	<u>0 120,10</u>			14	5,00	21/6
- AU FROIDE	875,00		10 000	724	63.35	63,35
:LECTRICITE DES COMMUNS 320	100.00		10 000	724	7,24	,
ONTRAT ENTRETIEN DES COMMUNS	812,50		10 000	724	58,83	,
ONTRAT MAINTENANCE BATIMENT	65,00		10 000	724	4.71	4,71
ENTRETIEN BATIMENT	75,00		10 000	724	5,43	5,43
ENTRETIEN BATIMENT NR	125,00		10 000	724	9,05	0,40
SSURANCE MULTIRISQUES	400.00		10 000	724	28,96	28,96
HONORAIRES SYNDIC	573,75		10 000	724	41,54	20,50
RAIS DE TIMBRES	50,00		10 000	724	3,62	
TAXE FONCIERE	47,50		10 000	724	3,44	
Services bancaires & assimilés	3,00		10 000	724	0,22	
GAZ	1 625,00		7 539	724	156,06	156,06
CONTRAT EXTINCTEUR CHAUFFERIE	7,50		7 539	724	0,72	150,00
CONTRAT ENT CHAUFFERIE P2	300,00		7 539	724	28,81	28,81
CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFERIE	25,00		7 539	724	2,40	2,40
CONTRAT ENT CHAUFFERIE P3	1 125,00		7 539	724	108,04	2,40

SQUARE HABITAT – AGENCE ADOUR PYRENEES SAS à capital variable, Ayant son siège social à l'adresse suivante 117 rue du Maréchal Foch 65 000 Tarbes

Sitiale de la SAS PG MMMO, «lie mont filiale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TARBES, sous le numéro RCS 482 177 672 CodeAPE 6831Z DE FONDS

M. ou Mme ESPESO V/DOMINGO C VINCEI

609,54 €

Page N°

	MONTANT A PROFIL	ATA NE DE TANT		QUOTE-PART QUOTE-PART	
	REPARTIR	TOTAUX	INDIVID.	TOTALE	LOCATIF
ELECTRICITE ASCENSEUR 030	50,00	10 000	1 170	5,85	5,85
CONTRAT MAINTENANCE ASC	362,50	10 000	1 170	42,41	42,41
CONTRAT ORANGE	65,00	10 000	1 170	7,61	
CONTRAT EXTINCTEUR ASCENSEUR	12,50	10 000	1 170	1,46	
Total Budget Lot 28 Apparlement	<u>6 699,25</u>	9		<u>579,75</u>	404.05

	Dont TVA 78,03	Tol	al Appel 584	1,75 g
RELEVE DE	VOTRE COMPTE AU 01/10/2018			
DATE	DESIGNATION OPERATION	CHARGES	REGLEMENTS	SOLDE
01/10/2017 01/10/2017 01/10/2017 18/10/2017 01/01/2018 01/01/2018 01/04/2018 01/04/2018 01/04/2018 01/07/2018 01/07/2018	FONDS TRAVAUX LOI ALUR Appel du 01/10/2017 au 31/12/2017 A nouveau du 01/10/2017 Votre règlement ESPESO V/DOMINGO C VINC FONDS TRAVAUX LOI ALUR Appel du 01/01/2018 au 31/03/2018 Votre règlement ESPESO V/DOMINGO C VINC FONDS TRAVAUX LOI ALUR Appel du 01/04/2018 au 30/06/2018 Votre règlement ESPESO V/DOMINGO C VINC FONDS TRAVAUX LOI ALUR Appel du 01/07/2018 au 30/09/2018 FONDS TRAVAUX LOI ALUR	24,03 568,52 871,69 24,03 568,52 24,03 568,53 24,03 568,52 24,79	1 188,20 592,55 1 461,15	24,03 592,55 1 464,24 276,04 300,07 868,59 276,04 300,07 868,60 -592,55 -568,52
01/10/2018	Appel du 01/10/2018 au 31/12/2018	584,75		24,79. 609,54
	TOTAL	3 851,44	3 241,90	

régler à l'ordre de la copropriété LE MERCIER au 01/10/2018

IBAN de la copropriété : FR76 1690 6030 0387 0146 2252 539 BIC : AGRIFRPP869 3anque : BANQUE LE MERCIER

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du l de 'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du troisième alinéa de l'article 24 et du b de l'article 25 de la oi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux."

'A l'occasion de chaque appel de fonds qu'il adresse aux copropriétaires, le syndic rappelle les dispositions de l'alinéa



